



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département des finances et des ressources  
humaines

**Office du personnel de l'Etat**

Direction de l'évaluation et du système de  
rémunération

**DEFINITION DE FONCTION-TYPE**

Date d'établissement

07.11.2014

Date de révision

Date de mise en  
application

01.11.2014

1. Dénomination de la fonction

**Aide en soins et accompagnement**

Code fonction

7.03.017

2. But de la fonction

Sur délégation du personnel soignant et/ou socio-éducatif, participer à la prise en charge de la personne (soins de base et accompagnement dans la vie quotidienne) en lui apportant un soutien.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment d'/de :

- collaborer et apporter un soutien dans le cadre des soins de santé et des soins corporels;
- assurer un encadrement et un accompagnement dans la vie quotidienne;
- apporter une assistance dans les activités d'entretien;
- respecter les règles d'hygiène et de sécurité;
- participer aux tâches d'administration simples, de logistique et d'organisation du travail;
- développer et respecter son rôle professionnel et collaborer avec l'équipe.

4. Exigences de la fonction

AFP d'aide en soins et accompagnement.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	D	B	E	C	D	Cl. max. 08
Points	15	4	26	11	20	Total 76